



12h00	Ouverture du secrétariat - Confirmation des participations					
13h00	Mise en place du jury					
13h45	50m U12					
14h00	50m U14	Hauteur U14	Longueur U16	Longueur U16	Javelot U12	Javelot U12
14h30						
15h00	80m U16					
15h30		Hauteur U12	Longueur U14	Longueur U14	Javelot U16	Javelot U16
15h45						
16h00	1000m U12 U14 U16					
16h30		Hauteur U16	Longueur U12	Longueur U12	Javelot U14	Javelot U14
17h00	1000m Marche					
17h10	2000m Marche					
	3000m Marche					
17h30	Relais					

Inscriptions en ligne (athle67.athle.org) **des triatlons et des relais** jusqu'au Mercredi 23 Septembre (23h59). Aucune inscription sur place

Copie excel des compositions des équipes de relais : wuttmann.vero@wanadoo.fr

Les athlètes doivent confirmer leur participation au moins 45 minutes avant l'épreuve. Désengagement automatique dépassé ce délai.

Contact : wuttmann.vero@wanadoo.fr

Modification possible des horaires le Jeudi 24 Septembre en fonction des engagements : Consulter le site athle67.athle.org

Chaque club est tenu de présenter 1 jury (officiel ou bénévole non diplômé) par tranche de 5 athlètes

Pour la sécurité de tous, seuls les athlètes et le jury ne sont admis sur le terrain de compétition

La licence des participants doit être valide la veille de la compétition (extrait Circulaire Administrative FFA) :

2.1.4 Validité de la licence

La licence est valablement délivrée lorsque les étapes suivantes ont été effectuées :

1. Le licencié (ou son représentant légal lorsqu'il est mineur) a complété le formulaire en ligne sur son espace personnel (Espace Athlé), le Club l'ayant au préalable invité à s'y connecter après la création en son sein d'un nouvel « acteur » dans le SI-FFA.

Par le formulaire, le licencié ou la personne exerçant l'autorité parentale lorsqu'il est mineur :

- Indique sa discipline athlétique principale,
- Vérifie et/ou complète ces informations personnelles,
- Atteste avoir pris connaissance des conditions d'assurance,
- Atteste avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie de la FFA,
- Déclare exercer ou non une fonction lui permettant d'intervenir auprès de mineurs et/ou d'encadrant telle que définie au Règlement général,
- Déclare ne pas faire l'objet d'une mesure ou d'une sanction (conservatoires ou non) prononcées par une autorité judiciaire ou administrative (notamment une organisation nationale ou internationale antidopage et le préfet) ne lui permettant plus d'exercer une fonction ou avoir accès à des activités permises par la licence,
- Réalise les conditions relatives à la prévention de sa santé (cf. ci-dessous)
- Accepte les conditions d'utilisation de ses données personnelles par la FFA (notamment concernant le contrôle d'honorabilité).

2. Le Club valide la demande de licence.

La date de validité de la licence est celle du jour où le Club a effectué la validation de la demande. A défaut, la licence est considérée comme invalide, toute participation aux activités compétitives ou non, organisées ou autorisées par la FFA ou l'une de ses structures (déconcentrées et Clubs), est contraire à l'article 11.2 des Statuts de la FFA.